



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 110906

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la colère des étudiants en médecine, passant les examens classants nationaux (ECN) cette année, à la suite de l'annulation puis du report de l'épreuve de lecture critique d'article (LCA). À l'issue de leurs six premières années d'études, les étudiants en médecine doivent passer les ECN. Composés de neuf dossiers cliniques et d'une épreuve de LCA, ces examens déterminent, en fonction du classement obtenu, la spécialité et le lieu d'internat de chaque étudiant. Autrement dit, ces examens sont, chaque année, cruciaux pour l'avenir de milliers d'étudiants en médecine. À ce titre, la tenue des ECN 2011 devait permettre aux étudiants de 6e année de définir leur avenir professionnel. Cependant, lors de l'épreuve de LCA, en date du 1er juin 2011, des erreurs ont été signalées dans l'énoncé conduisant les organisateurs à annoncer, dans un premier temps, l'annulation et le report de l'épreuve LCA à l'après-midi. Malgré le stress et l'inquiétude, les étudiants concernés acceptent cette décision et se représentent donc l'après-midi pour passer cette dernière épreuve. Or, quelques minutes après la distribution des sujets, les organisateurs annoncent une nouvelle fois l'annulation de la LCA au motif que des fuites concernant l'énoncé avaient été repérées. Par conséquent, il a été décidé de reporter la tenue de cette épreuve au 14 juin 2011. Exaspérés par cette situation, la grande majorité des étudiants concernés demandent que cette épreuve soit neutralisée et que les résultats des ECN ne tiennent compte que des neuf dossiers cliniques. Aussi, il lui demande, compte tenu de la situation, de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour répondre aux attentes des étudiants en médecine et ainsi leur permettre de ne pas mettre en péril leur avenir professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110906

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6238

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)